

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

Séance du 27 juin 2014  
(convocation du 17 juin 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15  
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15  
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice  
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge  
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle  
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien  
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel  
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15  
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15  
M. TRIJOLET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

### EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Programme d'études hydrauliques 2014 à l'évènement exceptionnel du 26 juillet 2013 - Décision - Autorisation**

Madame JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le territoire communautaire a été fortement impacté par l'orage exceptionnel du 26 juillet 2013, malgré les dispositifs de lutte contre les inondations existants.

Pour mémoire, des hauteurs de pluie de 70 mm sur une demi-heure ont été enregistrées en rive droite de Garonne, et l'ensemble de la Communauté urbaine de Bordeaux a été touché avec une moyenne de 54 mm. Des intensités de 280 mm/h ont été relevées. Il s'agit des plus fortes intensités jamais mesurées sur la Communauté urbaine de Bordeaux (les premières mesures datent de 1912).

La période de retour de cet événement est plus que centennale, et il n'est pas possible de l'estimer précisément tant cet événement est rare.

Les conséquences ont été limitées par les ouvrages de protection contre les débordements de réseaux (bassins de stockage et stations de pompage) qui ont été sollicités à des niveaux encore jamais atteints. En effet, la grande majorité des ouvrages a été sollicitée à plus de 2/3 de sa capacité et certains ouvrages étaient en limite de capacité.

Malgré ces dispositifs de protection, dimensionnés pour la plupart sur un événement décennal du type de la pluie du 2 juin 1982, de nombreux secteurs de la Communauté urbaine de Bordeaux ont été impactés avec des dégâts sur les biens. Une situation de catastrophe naturelle a été déclarée pour 14 communes de la Communauté urbaine de Bordeaux avec des situations particulièrement critiques sur de nombreux secteurs dont Mérignac, Bordeaux Sud, Artigues-près-Bordeaux et Cenon.

Dans le courant de l'été 2013, la Communauté urbaine de Bordeaux a reçu environ 150 plaintes. Afin de donner une suite opérationnelle à l'évènement, la Communauté urbaine de Bordeaux a souhaité disposer d'une vision globale des conséquences de cet orage. Aussi, un courrier a été envoyé en date du 23 septembre 2013 à chaque commune, demandant d'établir la liste des plaintes recensées par les services. De plus, des réunions spécifiques ont eu lieu en mairie pour les communes de Talence, Artigues-près-Bordeaux, Bordeaux, Mérignac, Floirac, Gradignan, Cenon, Pessac, Lormont, Villenave d'Ornon. Au terme de ce

travail, 520 plaintes inondation ont été recensées sur la Communauté urbaine de Bordeaux. Elles sont représentées sur la carte jointe en annexe n° 1.

Une analyse multicritères a été menée pour chaque plainte afin de déterminer la récurrence du problème, estimer les impacts, évaluer le périmètre et la complexité de l'étude éventuellement nécessaire.

Ce travail a été réalisé au moyen du Système d'Information Géographique de la Communauté urbaine de Bordeaux. Un exemple des cartographies d'analyse est disponible en annexe n° 2 (exemple de Pessac) et chaque commune a été destinataire des résultats de cette analyse.

A l'échelle de la Communauté urbaine de Bordeaux, le bilan global des études à réaliser est le suivant :

- Enquêtes ponctuelles à confier à la SGAC, délégataire du service public d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines pouvant donner lieu à études : 151,
- Etudes de complexité moyenne (bassins versants < 50 ha) : 58 à réaliser par la Communauté urbaine de Bordeaux,
- Etudes structurantes Schéma Directeur (bassins versants > 50 ha) : 19 à réaliser par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Les études à réaliser par la CUB sont soit effectuées en interne par le bureau d'étude, soit confiées par des accords cadre mono attributaires, à Sépia Conseils SAS , par l'accord cadre n° 12005 RAC « Etudes techniques dans le domaine de l'assainissement » notifié le 15/11/2012, ou à Prolog Ingénierie, par l'accord cadre n° 13000 RAC « Réalisation d'études hydrauliques sur le territoire communautaire » notifié le 19/03/2013.

La priorisation a été établie au sein de chaque commune en concertation avec ces dernières.

Au regard du nombre d'études à réaliser pour diagnostiquer les phénomènes d'inondation et y apporter les solutions techniques adaptées, une priorisation des études est nécessaire. Compte tenu du plan de charge, certaines études ont été confiées à des bureaux d'études extérieurs (Gua, Bordeaux Sud, Ars).

Cette priorisation a été menée afin d'établir le programme d'études hydrauliques 2014 concernant la lutte contre les inondations.

Ce programme tient compte des priorités techniques et vise à assurer un degré de protection contre les débordements de réseau uniforme sur tout le territoire. C'est pourquoi les études ne sont pas réparties de façon homogène. De la sorte, priorité est mise sur les zones les plus vulnérables.

L'outil mis en place à cette occasion sera utilisé pour l'établissement du programme 2015 en tenant compte des éléments recensés dans l'année.

Le programme d'études hydrauliques pour l'année 2014, résultant de l'analyse de l'orage du 26 juillet 2013 et d'un travail de priorisation, est présenté en annexe n° 3.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

## **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales,

**VU** le programme d'études hydrauliques pour l'année 2014,

**VU** le contrat du service public d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines conclu avec la SGAC

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT**

Qu'au regard des risques d'inondations et suite aux événements météorologiques du 26 juillet 2013, il est nécessaire d'établir un programme d'études hydrauliques pour l'année 2014,

### **DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver le programme d'études hydrauliques pour l'année 2014 annexé à la présente délibération,

**Article 2 :** D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au

- Budget Annexe assainissement - op 21P008O008 - Schéma directeur - Eaux usées - Nature analytique = 2988/2031 Frais d'études
- Budget Principal - op 05P124O019 - Opérations diverses Eaux Pluviales - Nature analytique = 2064/2031 Frais d'études - 831 Aménagement des eaux

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
La Vice-Présidente,

Mme. ANNE-LISE JACQUET

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
17 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 17 JUILLET 2014